



mensuel de l'actualité
municipale et associative

N°63
AVRIL
2020

VEUREY **i**INFO

VOROIZÉ



**SAUVONS
DES VIES
RESTONS
CHEZ
NOUS**

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

- p3 - Elections municipales
 - Les conséquences du coronavirus covid-19
- P4 - Les conséquences du coronavirus covid-19
- p5 - Médecins de France
- p6 - Infos diverses
- p7 - L'info 100% Veuroise dans votre poche
 - Ouverture de la numothèque à tous
- p8 - Expo lego ça continue
- p9 - Frelon asiatique et recherche de nids
- p10 - Collecte de textile

INFORMATIONS UTILES

P10



MAIRIE DE VEUREY VOROIZE

2 rue de la Gilbertière

Tél : 04 76 85 16 80

Fax : 04 76 85 54 28

mairieveureyvorozie@wanadoo.fr

www.veurey-voroize.fr

Directeur de la publication : Héraud Philippe

Mise en page et impression JD2Tullins



EDITO

C'est dans un contexte de crise sanitaire que se sont déroulées les élections municipales le 15 Mars 2020.

Malgré cette situation anxiogène, vous avez été nombreux à venir voter, avec une participation de presque 60%, bien supérieure à la moyenne nationale.

Je voudrais vous remercier de cette mobilisation, remercier également les services municipaux qui nous ont aidés à les organiser et mettre en place les éléments nécessaires aux gestes barrières recommandés par le Préfet.

Dès le 16 Mars, l'exécutif sortant s'est réuni en cellule de crise pour mettre en place un certain nombre de mesures :

L'organisation, avec les directrices des écoles, de la mise en place d'un mode de garde des enfants du personnel soignant, puis la restauration à midi et le périscolaire du soir encadrés par notre personnel communal.

L'aménagement du hall de la salle des fêtes afin de proposer une seconde salle d'attente pour les patients porteurs des symptômes du Covid 19 et l'organisation de la désinfection de cet espace deux fois par jour par nos agents.

Le contact avec nos administrés les plus fragiles par les membres du CCAS et notre policier municipal.

Nous nous sommes préparés à organiser la première réunion d'installation du nouveau conseil municipal, programmée le vendredi 20 mars à 18 H, avec à l'ordre du jour l'élection du Maire et de adjoints, dans les meilleures conditions de respect des gestes barrières.

J'étais prêt et heureux de passer le relais à Pascale Rigault, lorsque jeudi soir le Premier Ministre a annoncé le report des mises en place des nouveaux conseils municipaux et le prolongement des mandats des Maires et Adjoints sortants jusqu'en Mai 2020, la date définitive sera fixée en fonction de la situation sanitaire de la France.

Conscients de nos responsabilités, nous assumons au quotidien et en visioconférence, la gestion de la crise et la gestion de la commune avec détermination dans la protection et l'intérêt de nos concitoyens.

A ce stade et en cette période de confinement je voudrais remercier Mr et Mme LY, pour leur engagement à tenir notre commerce de proximité ouvert et approvisionné qui retrouve sa fréquentation des premiers mois de son ouverture...j'espère que chacun de nous, saura s'en souvenir après la crise!!!

Je remercie également nos médecins, nos infirmières et l'ensemble des acteurs du cabinet médical pour leur engagement auprès de nos populations, nous les soutenons avec une attention toute particulière et ils nous en sont reconnaissants.

Cela nous conforte dans notre conviction de réaliser au plus tôt notre projet de maison médicale afin de proposer un lieu adapté et moderne nécessaire à la bonne pratique de la médecine et du paramédical, et de la nécessité que la commune porte le projet afin de mettre tous les moyens nécessaires à sa réalisation.

Nous serons contraints de recaler les autres projets de notre programme en fonction de la sortie du confinement et du redémarrage de l'activité économique, mais ces décisions appartiennent à la nouvelle équipe et à son nouveau Maire.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition avec une permanence téléphonique, aux heures d'ouverture habituelles, qui fera le relais auprès du Maire et des adjoints mais aussi auprès des agents de nos services municipaux.

Préservez votre santé et celle de vos proches, respectez scrupuleusement les mesures de confinement, et surtout gardez le moral !

Restons tous ensemble solidaires et à l'écoute des uns et des autres.

Guy Jullien
Maire

ELECTIONS MUNICIPALES

LES RESULTATS :

Inscrits : 1084

Votants : 630

Blancs : 6

Nuls : 5

Exprimés : 619

M^r DETROYAT Jean-Michel : 268 voix

M^{me} RIGAULT Pascale : 351 voix

À la suite des mesures de confinement, l'installation du premier conseil municipal pour les nouveaux élus n'a pas eu lieu. Ce sont les membres de l'exécutif de l'ancien conseil municipal qui resteront en poste jusqu'à nouvel ordre. A savoir : Mr Jullien, Mr Quinodoz, Mme Rigault, Mr Monier et Mme Tessaie. Les séances de travail se font régulièrement par vidéoconférence, sms, mail...



LES CONSEQUENCES DU CORONAVIRUS COVID-19

SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

• **Le ramassage des déchets est maintenu (points d'apport volontaire, poubelles grises, vertes et marrons)** mais pourra être allégé.

Les tournées de ramassage des poubelles ne sont pas modifiées à ce jour, sauf pour **le secteur "Hypercentre de Grenoble" où la collecte de la poubelle grise du samedi est supprimée** pour une durée indéterminée (les collectes du lundi et du jeudi restent maintenues).

Pour vérifier vos jours de ramassage des poubelles, utilisez notre moteur de recherche dédié grenoblealpesmetropole.fr/joursdecollecte

• **Les consignes de tri des déchets ne changent pas.**

RAPPEL CONSIGNE DE TRI : les mouchoirs usagés et les masques de protection doivent être jetés dans un sac fermé dans votre poubelle grise d'ordures ménagères.

• **Les déchèteries sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre.**

Exception "DASRI" : une permanence reste assurée pour les déchets spéciaux des professions de santé, dans les déchèteries de Saint-Égrève et Saint-Martin-d'Hères, du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

• **Les accueils physiques ne sont plus assurés.**

Les accueils téléphoniques sont maintenus, qu'il s'agisse de l'accueil général comme des numéros gratuits dédiés aux déchets ou à la voirie. Ceux-ci doivent néanmoins être sollicités uniquement en cas de besoin urgent.

Nous vous invitons à privilégier les démarches en ligne

pour toute autre demande :

demarches.grenoblealpesmetropole.fr

• **La Métropole ouvre à tous les métropolitains la médiathèque en ligne (films, livres, magazines, musique, formations).** Inscription gratuite sur justificatif de domicile, sur le site numothèque.grenoblealpesmetropole.fr

• **Stationnement**

le stationnement d'ordinaire payant dans les rues de Grenoble et de La Tronche est **gratuit** (les autres communes n'ayant pas de stationnement payant)

- le stationnement n'est plus limité en zones bleues

- **seul le stationnement gênant et très gênant est verbalisé.**

• **Cimetière intercommunal**

- **Le cimetière intercommunal** (situé à Poisat) **est fermé au public** jusqu'à nouvel ordre. L'accès reste autorisé pour les convois funéraires (limités à une durée de 15 min et de 15 personnes).

- **Le bureau du cimetière** (situé avenue Marie Reynoard à Grenoble) **est uniquement ouvert pour l'achat de concession en cas de décès**, sur rendez-vous au 04 76 89 64 71 (l'accueil téléphonique est maintenu).

FERMETURE DES EQUIPEMENTS ET SITES PUBLICS METROPOLITAINS

• Patinoire **Polesud** fermée

• **Espaces naturels métropolitains** fermés

• **Hexagone** de Meylan fermé

• **MC2** fermée

• **Office de tourisme métropolitain** (et bureaux d'information touristique) fermés

• **Alpexpo et Summum** fermés

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Réseau TAG :

- Toutes les lignes fonctionnent, avec des amplitudes horaires et des fréquences adaptées.
 - Les tramways et lignes de bus **Chrono (+ la ligne Proximo 12) sont actifs de 5h30 à 22h30, les lignes de Bus Proximo de 7h à 19h.**
 - **Gratuité totale** sur les réseaux **TAG, Togo et du Pays Voironnais** à compter du 27 mars et jusqu'à nouvel ordre.
 - Pour monter dans les bus, **utilisez les portes arrières**
- Restez informés :
- Tag.fr
 - Ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes

LES PRINCIPALES MESURES MISES EN PLACE PAR LES AUTORITES

Vie publique

- **Les frontières à l'entrée de l'Union européenne et de l'espace Schengen sont fermées** à compter du mardi 17 mars (12h). Les voyages entre les pays européens et l'Union européenne sont suspendus (les Français actuellement à l'étranger peuvent cependant revenir).
- **Les déplacements sont interdits** à compter du mardi 17 mars 12h, pour quinze jours minimum, **sauf dans les cas suivants** (et uniquement à condition d'être munis d'une attestation de déplacement dérogatoire remplie et signée) :
 - Se déplacer de son domicile à son lieu de **travail** dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
 - Faire ses **achats** de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
 - Se rendre auprès d'un professionnel de **santé** ;
 - Se déplacer pour la garde de ses **enfants** ou pour aider **les personnes vulnérables** à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
 - Faire de l'**exercice physique** uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement (dans la **limite d'1h quotidienne, dans un rayon d'1 km**).**Les attestations peuvent être rédigées sur papier libre. Une attestation par sortie et par personne.**
- **Les infractions à ces règles sont sanctionnées d'une amende de 135€ avec possible majoration de 375€ et 1500€ en cas de récidive.**

• Commerces :

Les lieux recevant du public "non indispensables à la vie du pays" sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les magasins d'alimentation, pharmacies, banques ou stations-essence peuvent rester ouverts.

• Marchés alimentaires :

La tenue des marchés, couverts ou non, est interdite par décret à compter du 24 mars 2020. Toutefois, pour les cas spécifiques où la tenue d'un marché alimentaire est absolument nécessaire pour répondre au besoin d'approvisionnement de la population, le préfet, sur demande du maire de la commune concernée, peut, de manière exceptionnelle, accorder une autorisation d'ouverture. **Pour savoir si des marchés sont maintenus dans votre commune, renseignez-vous auprès de votre maire.**

• Vie démocratique :

- Report du 2e tour des élections municipales (avant l'été 2020).
- Les maires et adjoints en fonction au 15 mars sont maintenus dans ces fonctions au moins jusqu'à mi-mai.
- L'installation des conseils municipaux consécutivement au 1er tour de l'élection municipale, quand ce premier tour avait permis de constituer le conseil municipal dans son intégralité est reportée.
- Avant le 15 mai, le comité national scientifique se prononcera sur l'état de l'épidémie de Covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du second tour et de la campagne le précédant, ainsi que sur la possibilité d'installer les conseils municipaux.
- Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs.

• En conséquence, les 124 conseillers métropolitains désignés en 2014 voient également leur mandat métropolitain prolongé au moins jusqu'à mi-mai.

• Loisirs/activités de plein air

- L'accès aux parcs et jardins de l'ensemble du département de l'Isère est interdit.
- La pratique des activités de plein air (randonnée, pêche, chasse, cueillette...) et des sports de montagne est interdite dans tout le département.

OU SE RENSEIGNER ?

Sur les sites officiels :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.santepubliquefrance.fr
www.interieur.gouv.fr

• **Numéro national** pour les questions d'ordre général ou administratives (hors situations de symptômes graves, qui doivent conduire à appeler le 15) sur le Coronavirus :
N° vert gratuit : 0 800 130 000 (24h/24 et 7j/7)

• **Numéro Isère** (Cellule d'information du public de la Préfecture de l'Isère sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des services publics en Isère) :
N° vert gratuit : 0 800 000 638 (9h à 16h30, du lundi au vendredi)

• **Questions sur l'accueil des enfants de 3 à 16 ans** (services départementaux de l'Éducation nationale - DSDEN) : 04 76 74 70 01



SOS MÉDECINS FRANCE - COMMISSION SCIENTIFIQUE

Coronavirus – Covid-19

SOS MÉDECINS 3624



Qu'est ce que le Covid-19 ?

Le Covid-19 est une infection liée à un virus de la famille des coronavirus, le SARS-CoV-2.

Les coronavirus sont, pour la plupart, des virus saisonniers responsables de maladies bénignes, telles que des rhumes. Dans certains cas, le SARS-CoV-2 peut engendrer des symptômes plus sévères.

Le Covid-19 est apparu en Chine en décembre 2019, et s'est rapidement étendu au monde entier. L'OMS a déclaré la pandémie, c'est-à-dire l'atteinte de la grande majorité des pays, le 11 mars 2020.

Quels sont les signes d'une infection Covid-19 ?

Les principaux signes de l'infection Covid-19 sont la **toux** et la **fièvre** (qui reste en général modérée, en dessous de 39°C).

Des **courbatures** et des **maux de tête** peuvent accompagner la fièvre.

Il peut y avoir des douleurs de gorge, le nez peut couler, mais ces signes ne sont jamais au 1^{er} plan.

Comment les patients atteints sont ils pris en charge ?

Au début de l'épidémie, tous les patients suspects (c'est-à-dire présentant des symptômes et revenant des zones à risque) étaient identifiés, testés, et isolés le cas échéant. S'ils étaient identifiés malades du Covid-19, leurs proches étaient à leur tour identifiés et isolés.

A ce jour, la totalité du territoire national est atteint, et le nombre de cas a fortement augmenté. Ceci explique un changement dans la stratégie de prise en charge :

- **Patient symptomatique, sans facteur de risque* ni signe de gravité : prise en charge ambulatoire.** Le patient reste à domicile, avec un traitement symptomatique. Le plus souvent, aucun test diagnostique n'est réalisé. Il est fondamental de **bien respecter les mesures barrières*** et de **consulter de nouveau en l'absence d'amélioration ou devant toute aggravation ou l'apparition de nouveaux signes.**
- **Patient présentant des facteurs de risque ou des signes de gravité (difficultés respiratoires) : prise en charge hospitalière.**

Dois-je consulter un médecin ?

Oui. Cette consultation permet d'évaluer l'importance des symptômes, d'identifier les personnes à risque* et de rechercher des signes de gravité (difficultés respiratoire).

Si vous présentez des symptômes, ne vous rendez pas directement chez votre médecin traitant. Joignez par téléphone un médecin (médecin traitant, SOS Médecins) ou appelez le 15.

Dans tous les cas, si vous présentez des difficultés respiratoires, appelez le 15.

Pour des informations générales, composez le 0800 130 000.

Quel est le traitement du Covid-19 ?

L'infection à Covid-19 est virale. Le traitement repose donc avant sur la **prise en charge des symptômes** : le **Paracétamol** est le traitement de choix pour la fièvre, les courbatures et les maux de tête.

Les antibiotiques ne sont pas actifs sur le SARS-CoV-2. Ils pourront être prescrits dans un second temps en cas de surinfection.

Les anti-inflammatoires non stéroïdiens (type ibuprofène) et les corticoïdes (prednisolone) ne sont pas recommandés.

Il n'existe actuellement **ni traitement spécifique** (plusieurs sont à l'essai) **ni vaccin.**

* Quelques chiffres

Incubation (délai entre la contamination et l'apparition des 1ers signes) : **3 à 5 jours** (mais peut aller jusqu'à 14 jours)

Mode de transmission : **gouttelettes** (postillons et mains souillées)

Durée d'évolution : 5 à 10 jours

Formes graves (hospitalisation) : 19%

* Personnes à risque

- Patients de plus de 70 ans
- Maladies cardiovasculaires
- Diabète
- Maladies respiratoires chroniques
- Cancer
- Immunodépression
- Grossesse 3^{ème} trimestre



Les enfants présentent en général peu de symptômes. Ils restent cependant aussi contagieux que les adultes, ce qui explique la fermeture des écoles et des crèches.



Il ne semble pas y avoir de transmission de la mère à l'enfant pendant la grossesse.

* Quand reconsulter ?

- Absence d'amélioration
- Aggravation
- Apparition de nouveaux signes, notamment difficultés respiratoires



* Mesures Barrières

Elles visent à limiter la propagation du virus.



- Lavez vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez les immédiatement
- Saluez sans vous serrer la main ou vous embrasser

Protégez les personnes âgées et/ou à risque : ne leur rendez pas visite.

* Arrêt de travail

- Patient symptomatique pris en charge en ambulatoire : Médecin généraliste
- Hospitalisation : Médecin hospitalier
- Isolement d'un contact d'un cas avéré : ARS
- Si vous devez rester à la maison pour garder un enfant, l'un des 2 parents peut demander un arrêt de travail sur <https://declare.ameli.fr>

Pour plus d'info

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

0800 130 000

MAJ 2020.03.14

INFOS DIVERSES

LA PETITE PIQÛRE DE RAPPEL !

C'est la guerre a martelé le Président Macron, pas comme on l'entend habituellement, mais une guerre d'un autre genre dont nous n'appréhendons pas encore toute la portée et les conséquences qui vont en découler.

En temps de guerre certaines règles, souvent restrictives régissent la vie quotidienne des gens. Dans cette guerre que nous menons, celle du confinement en est une. Incontournable, inéluctable pour en terminer au plus vite avec la situation sanitaire hors normes et sans précédent depuis très longtemps, que nous vivons.

Mais voilà des irresponsables, semblent ne pas avoir bien saisi la signification du mot confinement et tout ce que cela suppose. Les décisions prises par l'Etat et les instances sanitaires, visant à enrayer au plus vite la propagation du virus, relayées inlassablement depuis des jours par tous les médias sur l'urgence de rester chez soi n'ont visiblement pas le même écho pour tous. En ne respectant pas les règles les plus simples du confinement, ils ne se rendent même pas compte qu'ils sont dangereux autant pour eux que pour les autres. Egoïstes, inconscients et quelque part méprisants notamment envers les personnes dont les métiers plus exposés, prennent tous les jours des risques pour que nous puissions continuer à vivre à peu près normalement.

Participons-nous aussi à "l'effort de guerre" et de la manière la plus simple qui soit, si nous n'avons rien de vital à faire hors de chez nous c'est de :

RESTER À LA MAISON !!!

INFORMATIONS PRATIQUES



> Yann Mongaburu, président du nouveau syndicat des transports en commun de l'aire grenobloise

(Smmag), annonce ce jeudi 26 mars que les bus et trams de la région (pays voironnais, Tag, TouGo) seront gratuits à partir de ce vendredi 27 mars, afin de "faciliter les déplacements des personnels soignants, des premiers de cordées qui doivent se rendre au travail et des personnes qui doivent faire des courses ou remplir des obligations."

L' élu précise que cette gratuité n'est "en aucun cas une incitation à sortir", que les usagers doivent être munis des attestations obligatoires pour les utiliser.

Consultez les horaires en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.tag.fr/431-coronavirus-reseau-tag.htm>

Seules les agences de Mobilités de Grand 'place et Centre-Ville seront ouvertes de 9 h 00 à 17 h 00, l'agence Station-Mobile sera fermée.

Le service recouvrement (paiement des amendes) sera ouvert de 9 h 00 à 17 h 00. Le paiement peut s'effectuer en ligne sur le site tag.fr.

Par suite du contexte sanitaire national :



> **Le secrétariat de mairie est fermé au public** mais une permanence téléphonique est assurée au 04 76 85 16 80 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h

> **Fermeture du site de transfert du Petit Port** et cela jusqu'à nouvel ordre.

> **Une trop grande fréquentation de la voie sur berge a été constatée par la gendarmerie.** Les services concernés de la METROPOLE vont prendre un arrêté réglementant son accès.

> **En raison des évènements actuels, l'ADMR réduit ses interventions.**

Seules les aides à la toilette et à la préparation des repas sont maintenues. L'aide au ménage est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Si besoin appeler le secrétariat de mairie.



> **En raison d'une affluence inhabituelle à l'épicerie, Mr et Mme LY reçoivent la clientèle à raison de 4 personnes à la fois :** Bien attendre leur invitation à rentrer pour pénétrer dans le magasin.

Pensez aussi à bien prendre votre attestation de déplacement.

> **Depuis le début de l'épidémie, les 2 médecins utilisent Consulib pour répondre aux questions et inquiétudes des patients.**

Vous devez aller sur le moteur de recherche « GOOGLE CHROME » puis CONSULIB Création d'un compte puis recherche du médecin sur Veurey.

Tous les matins, ils mettent en ligne des horaires.

Ensuite les patients sont recontactés et peuvent par conséquent avoir une consultation tout en restant à la maison.



> **La Croix-Rouge française propose un dispositif au service du lien social : "La Croix-Rouge chez vous".**

Toutes les personnes vulnérables isolées et non accompagnées, peuvent appeler le 09 70 28 30 00 ouvert 7j/7 de 8h à 20h pour :

- bénéficier d'un soutien psychologique,
- d'informations sur la situation,
- commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

L'INFO 100% VEUROISE DANS VOTRE POCHE

La mairie se rapproche encore un peu plus de vous, grâce à l'application gratuite Panneau-Pocket. Ce système simple et efficace vous prévient instantanément par notification sur vos smartphones et tablettes des alertes et des informations sur la commune.

A QUOI SERT PANNEAUPOCKET ?

Alertes météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, événements et manifestations ... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de votre commune, des communes voisines et de vos lieux de vacances favoris. Grâce à PanneauPocket, la mairie informe en temps réel la population, des informations et des alertes qui la concerne.

UNE APPLICATION SIMPLE ET ENGAGÉE



Depuis 2017, l'application 100% française est utilisée par plus de 1000 communes. Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre en favoris une ou plusieurs communes. Désormais, informations et alertes sont à portée de main.



Télécharger l'application sur :



ou



Retrouvez dès à présent toutes les villes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket

OUVERTURE DE LA NUMOTHÈQUE À TOUS

COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES QUE NOUS CONNAISSONS ACTUELLEMENT, LA VILLE DE GRENOBLE ET GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ ONT DÉCIDÉ D'ÉLARGIR L'ACCÈS À LA NUMOTHÈQUE GRENOBLE-ALPES À TOUS LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLÉ, Y COMPRIS CEUX QUI NE SONT PAS INSCRITS EN BIBLIOTHÈQUE ET CELA TANT QUE LES BIBLIOTHÈQUES N'AURONT PAS ÉTÉ AUTORISÉES À ROUVRIRE.

Un formulaire d'inscription a été mis en ligne : <https://numotheque.bm-grenoble.fr/inscription>. Il est également disponible via la rubrique « MON COMPTE » sur la numothèque. L'inscription nécessite un justificatif de domicile qui sera vérifié par les personnes assurant l'assistance en ligne de la numothèque.

De plus, les quotas de prêts des livres numériques sur Bibook ont été étendus : 10 prêts simultanés (au lieu de 5 habituellement) et 5 réservations (au lieu de 3).

Nous allons également proposer régulièrement des sélections thématiques et des présentations de ressources qui seront relayées sur la page Facebook de la bibliothèque municipale de Grenoble. Dans la mesure du possible, nous



Bibook
Les livres numériques

SITE DÉVELOPPÉ PAR LA VILLE DE GRENOBLE

vous encourageons à partager ces posts sur vos propres réseaux sociaux ou sites web et à mettre en valeur les contenus de la numothèque. Vous pouvez également nous faire part de propositions de sélection à publier sur la numothèque via le formulaire dédié.

Nous restons disponibles pendant toute cette période pour répondre à vos questions (directement par email à cette adresse) ou pour le public, via le formulaire habituel de contact.

Vous pouvez également retrouver toutes ces informations sur l'espace collaboratif numothèque (de nouveau accessible après une interruption la semaine dernière). Si vous souhaitez y accéder depuis un autre ordinateur que vous ordinateur habituel, vous pouvez directement m'en faire une demande

EXPO LEGO ÇA CONTINUE

CONCOURS PHOTO / DESSIN / DEGUISEMENT

L'expo Lego étant confinée à la médiathèque, sans plus personne pour la voir... Didier Pommerol et moi-même vous proposons de continuer à inventer, créer, jouer, rire avec les Lego.

> le concours photo est toujours d'actualité !

Je vous rappelle le principe :

Mettez un bonhomme Lego en scène dans un environnement naturel (ou dans la maison, avec des objets du quotidien). Cette scène raconte quelque chose : une ambiance, un clin d'œil à vos occupations actuelles, ou bien une scène ir-réelle, farfelue, drôle, poétique... Une fois votre mise en scène installée, vous lui donnez un titre.

Voilà quelques idées ! : <https://www.samsofy.fr/>

Puis vous prenez une photo que vous envoyez par mail à la médiathèque⁽¹⁾.

> Dessinez votre famille confinée sous forme de personnages Lego.

Scannez et envoyez votre dessin par mail à la médiathèque⁽¹⁾.

> Le Carnaval a été annulé... alors : déguisez-vous en personnage Lego !

Puis, faites-vous photographe, envoyez la photo par mail à la médiathèque⁽¹⁾.

Il y a plein d'idées sur Internet...

(1) envoyez vos œuvres en pièce jointe par mail à : mediatheque.veurey@wanadoo.fr

Ajouter un texte dans le corps du mail dans lequel vous indiquez vos prénom et nom, ainsi que votre âge.

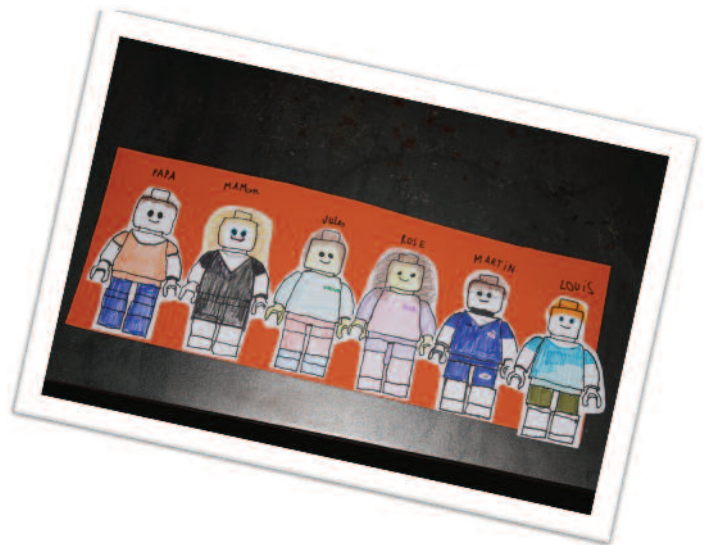
Ces propositions s'adressent à tous, adultes et enfants ! ça peut être une production familiale et/ou individuelle.

J'enverrai au fur et à mesure les productions sur le site de la commune de Veurey : www.veurey-voroize.fr, et une grande expo sera installée à la médiathèque dès sa réouverture au public : je compte sur vous !

Béatrice Lacoustille, médiathèque de Veurey.



Samedi 21 mars, réception de la première photo, merci Martin !
« Le foot est ma principale distraction du moment. J'y joue avec mon grand frère »



Dimanche 22 mars, dessin reçu de la part de Martin : voici sa famille en Lego



FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS



Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

En téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique



Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

2019 : Une baisse du nombre de nid découverts

Sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 682 contre 1360 en 2018.

Dans l'Isère, 35 nids découverts en 2019 contre 37 en 2018

Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.



Carte : Nids confirmés de frelon asiatique sur le département de l'Isère en 2019

NID PRIMAIRE

Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)

Début printemps



Orifice basal

Petite taille (taille d'un melon au maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres, à proximité du nid primaire



Orifice de sortie petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)

COLLECTE DE TEXTILE

Le contexte actuel ne nous permettra pas de maintenir l'opération de collecte de textile sur la période initialement prévue (du 27 avril au 8 juin).

La situation est toutefois propice au tri et élimination de vêtements, c'est pourquoi nous envisageons un report de l'opération, dans les semaines qui suivront la fin du confinement (pour permettre aux usagers de déstocker facilement). Il est difficile de dire quand précisément, à ce stade, mais pas avant le mois de juin dans tous les cas.



INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

Le secrétariat de mairie est fermé au public mais une permanence téléphonique est assurée au 04 76 85 16 80 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h

Cabinet médical :

• Médecins généralistes :

Dr. PARMENTIER Christophe et
Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• Kinésithérapie : Marie José MICHAL
04.76.53.94.26

• Podologue : Pierre-Olivier FORTOUL :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 /
06.80.72.99.30
- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• Psychologues :

- Cécilie RONDAN :
06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE :
06.62.12.46.18

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage :
04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers – centre de secours :

18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde :

Tél. : 3915 (numéro surtaxé)

CCAS :

ccasveureyvorize@orange.fr

Permanence avocat :

Reportée jusqu'à nouvel ordre.

Permanence architecte conseil :

Renseignements auprès du secrétariat mairie.

Merci aux contributeurs (trices) de déposer articles et photos exclusivement, via le site internet dans l'onglet partager se trouvant en haut de la page d'accueil, soit par la boîte mail suivante :
touratou@gmail.com.

Prochaine date maxi de dépôt des fichiers JEUDI 30 AVRIL.

N'attendez pas le prochain Mag Info pour vous tenir informé des dernières actus du village, consultez le site internet et la page Facebook de la mairie ou bien l'application pour smartphone "PanneauPocket" en téléchargement sur Google Play.